

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Convoqué le : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 22 juin 2023

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, M. COURSEAU, Mmes LEROY, MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, VAL, BEAUJOUAN, ROUX, MM., BESSEC, GAILLARD, BERTRAND, Mme MAIZERET, M. FOUACHE, Mme COUTANCE,.-

Etaient excusés : MM. COLLETTE, (pouvoir donné à Mme MAILLARD), FAVENNEC (pouvoir donné à Mme MAIZERET), Mme COURCHE (pouvoir donné à M GAILLARD), MM. COMBE (pouvoir donné à M. COURSEAU), HELLO (pouvoir donné à M BESSEC), DACHER (pouvoir donné à Mme STIL), NOURICHARD (pouvoir donné à Mme ROUX). LECLERCQ (pouvoir donné à M FOUACHE), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), M. BOUTIN, Mme MORISSE -

formant la majorité des membres en exercice

Madame MAIZERET a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°30/2023 : Association Le Siroco – renouvellement de la convention d'objectifs

Madame le maire rappelle au Conseil municipal que la précédente convention d'objectif avec l'association Le Siroco avait été établie pour une année car elle demandait à être étudiée avec l'association pour définir les orientations des années suivantes.

La mairie et l'association ayant travaillé ensemble pour établir une convention plus précise, il est proposé au Conseil d'approuver la convention qui était jointe en annexe de la note de synthèse et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer.

Le Conseil municipal,

A la majorité (18 pour, 7 abstentions – Mme EUDIER, M. COLLETTE, (pouvoir donné à Mme MAILLARD), Mme PEIGNEY, M. FAVENNEC (pouvoir donné à Mme MAIZERET), Mme MAIZERET, M. LECLERCQ (pouvoir donné à M FOUACHE), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE))

1) APPROUVE la convention d'objectif à intervenir entre la Ville de Saint Romain et l'association « Le SiRoCo »

- 2) AUTORISE Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente.
- 3) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire

Clotilde EUDIER

